

[Langue vivante]

# **Américains versus Etats-uniens, le glissement lexical de la rupture.**

*Vous l'avez peut-être remarqué vous aussi : depuis quelques mois les intellectuels et politiques français abandonnent le terme d'"américain" au profit de celui (moins heureux à l'oreille) d' "Etats-unien". Un déplacement linguistique qui en dit long sur la recomposition de l'ordre international.*

*Bien que le terme « Etats-unien » existe depuis longtemps dans la langue française, son emploi était jusqu'ici réservé à des usages savants.*

**Dire « américain » relevait moins d'une imprécision géographique que d'une adhésion implicite à un imaginaire : celui du rêve américain et d'une hégémonie consentie par une large partie de la planète.**

*C'était notamment le cas de l'Europe de l'Ouest qui, une fois libérée du joug nazi, a bénéficié durablement d'une relation très privilégiée qui n'appelait aucune rébellion (plan Marshall, bouclier militaire...).*

*Le recours de plus en plus fréquent à l'adjectif «états-unien» traduit au contraire une posture de défense, voire de défiance, vis à vis de l'Oncle Sam.*

**Cette rupture lexicale renvoie concrètement les Américains à leurs frontières. Elle tente de circonscrire symboliquement leur influence en refusant l'universalité qu'impliquait le terme «américain».**

*Une évolution qui s'inscrit dans un contexte marqué par le détachement des Etats-Unis vis à vis de l'Union européenne (rappel de l'art.3 de l'OTAN en tête) et par la peur d'un retour des puissances prédatrices (Trump II). Derniers épisodes symptomatiques en date : le Venezuela ou le Groenland.*

*[Langue vivante]*

*Une série pour comprendre ce que les évolutions linguistiques, intentionnelles ou inconscientes, racontent des grandes transitions contemporaines.*



[La boîte à mots] est une agence de planning stratégique spécialisée dans la communication en temps de crises et de transitions. Société à mission, elle agit principalement sur 3 leviers : le conseil, la formation et la recherche.

**contact@laboiteamots.fr**

Date de publication: 19 janvier 2026  
Responsable de publication : Emilie TRANCHANT